



RAPPORT DE LA COMMISSION DES ROUTES DU CONSEIL COMMUNAL DE VILLENEUVE
sur le préavis n° 15/2018
Renouvellement des feux de signalisation routière de la RC 780

Président : Valentin Brandani

Rapporteuse : Elisabeth Bastide

Membres : André Baumann
Karl Brendle
Daniel Fernandes

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des routes s'est réunie le 13 novembre 2018, afin d'étudier le préavis cité en titre. Lors de cette séance, elle a reçu Monsieur Dylan Karlen, délégué de la Municipalité en charge du dossier. En date du 20 novembre, M. Karlen nous a communiqué par écrit de nouveaux éléments financiers sur la participation du canton à ce projet. La commission le remercie pour sa disponibilité et ses réponses.

Feux de circulation situés au carrefour du Débarcadère

Afin de fluidifier le trafic motorisé en constante augmentation, ainsi que la circulation des bus VMCV qui relieront prochainement l'Hôpital Riviera-Chablais de Rennaz, et au vu de la vétusté de l'installation, le renouvellement des feux de signalisation à l'intersection de la RC 780 et de la rue du Collège est nécessaire.

Ces nouveaux dispositifs de signalisation lumineuse permettront une programmation adaptative aux conditions de circulation, avec priorité pour les transports publics. La commission pense donc que le remplacement des feux actuels, qui sont peu flexibles dans leur programmation et dont certaines composantes sont désuètes, est nécessaire.

Feux de circulation situés à l'intersection de la RC 780 et de l'Eau-Froide

Cette intersection sera aussi aménagée pour donner la priorité aux bus par signalisation. L'installation de nouveaux feux permettra de minimiser leur temps d'attente et améliorer leur vitesse commerciale.

La commission s'est questionnée sur la nécessité de maintenir ce feu pour piétons. Certes, la sécurité des déplacements à pied est prioritaire. Mais l'implantation d'une traversée piétonne avec un îlot central de sécurité mériterait d'être examinée.

Vœu 1 : la commission invite la Municipalité à mener une réflexion sur l'opportunité d'implanter un passage piéton, sans feux de circulation, mais avec un îlot central de sécurité, lors du réaménagement du carrefour de l'Eau-Froide.

Etude de stratégie et projet d'exécution

Une « étude de stratégie et projet d'exécution » sera conduite par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Elle comprend non seulement l'élaboration des plans de feux, mais aussi une observation du comportement des usagers après la mise en place des mesures, avec les correctifs et adaptations nécessaires. La Municipalité sera représentée dans le groupe de suivi de l'étude par M. le Municipal Dylan Karlen et devra valider les mesures.

Outre la priorisation des transports publics, la commission souhaite que d'autres mesures soient, si possible, prises en considération lors de l'étude :

- Amélioration de la fluidité automobile avec une onde verte.
- Instauration de feux de circulation pour les cyclistes.
- Réduction du temps d'attente des piétons sur les passages aux abords du collège Lac et de l'arrêt de bus près de l'Omnia.
- De nombreux piétons traversent la rue du Collège, à la hauteur de la Coop, proposition de déplacer la traversée piétonne à cet endroit.

Il convient de trouver un compromis entre les différents utilisateurs de la route, sans oublier les cyclistes et les piétons.

Vœu 2 : la commission souhaite que la priorité pour les transports publics ne pénalise pas les autres modes de déplacement et prie la Municipalité d'y veiller quand sera décidé le temps de vert accordé à chaque mode.

Nouveaux éléments financiers

La Municipalité a récemment obtenu que la DGMR prenne à sa charge l'entier des frais d'étude. Le montant de CHF 20'000.00 prévu pour le poste « Etude de stratégie et projet d'exécution » est donc à soustraire du montant total.

Amendement

Le montant du crédit demandé est ramené de CHF 143'000.00 à CHF 123'000.00.

En conclusion, la Commission des routes, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le préavis n° 15/2018, soit :

1. d'autoriser le remplacement des feux de signalisation routière du Débarcadère et de l'Eau-Froide sur la RC 780 ;
2. de financer le montant de CHF 123'000.00 de cet investissement par le compte de réserve N° 9282.020 « Parcomètre » dont le solde actuel se monte à CHF 238'000.00 ;
3. d'amortir ce montant en une fois.

Villeneuve, le 22 novembre 2018

Au nom de la Commission des routes

Le Président :



Valentin Brandani

La Rapportrice :



Elisabeth Bastide